

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : **15**    Conseillers présents : **15**    Conseillers votants : **15**

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Pascal GIVERT, Géraldine ROYANNAIS, Claire VORON, Stéphan ALIGAND, Mélanie RECOLLIN-BELLON

Absent :

Secrétaire de Séance : Mélanie RECOLLIN-BELLON

---

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

### APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 23 JUILLET 2020

Géraldine Royannais : relève une erreur sur le nom du référent pour le PAT : il s'agit d'Yves Pesenti et non de Pascal Givert.

Yves Pesenti rappelle qu'il avait demandé à ce que le nom des votants soit écrit. Il demande à ce que ce soit ajouté. Le maire soumet au vote cette proposition. Adopté à l'unanimité.

Dans le paragraphe relatif à la constitutions des commissions, Jean-Michel Tarin demande à ce que la phrase "la délégation des adjoints emportent la vice-présidence de la commission" soit supprimée car ce n'est pas condition obligatoire. Adopté à l'unanimité.

Mélanie Recollin-Bellon demande que le PV puisse être diffusé aux élus dès qu'il est rédigé au lieu d'en prendre connaissance que le mois suivant, au prochain conseil. Cela ne change rien à sa validation au conseil municipal suivant. Accord à l'unanimité.

Géraldine Royannais interroge sur les indemnités de déplacements aux élus ne recevant aucune indemnités, point évoqué lors du précédent conseil. Cela est possible, mais il faut une délibération et le prévoir au budget.

### **DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN**

Yves Pesenti présentes les différentes demandes de droit de préemption urbain reçues en mairie.

- Vente par M et Mme GOUMARRE Yves des parcelles AH 708, 710, 456 et 702 situées quartier Villeneuve

- Vente par M. Roland BLANC et Mme PONS Marie du bien situé sur la parcelle E 108 au hameau de Gagnaire

- Vente par M. Mathieu PASQUIER d'un bien situé sur les parcelles AB 136, 138, 306 et 139 au hameau des Bernards

- Vente par M. Jean-Philippe MAIRE, Giovanni LANNI et Giacomo LANNI d'un bien situé sur les parcelles AE 353 et 354 – 90 rue de Bois Joli.

Le Conseil décide de renoncer à acquérir les biens ci-dessus. Les propriétaires peuvent donc vendre les biens. Adoptés à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID**

Suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Cette dernière a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. La commission se réunit une fois par an.

Robert Juge, adjoint au maire fait lecture de la proposition suivantes de 24 noms pour être membres de la CCID :

Roger POIZAT / Annette CHAMONTIN / Robert JUGE / Jean-Luc BERTHOIN / Anne-Charlotte BLANC / Joachim BONNIER / Christiane BREYNAT / Fabrice CAPIZZANO / Chrystelle FAURE / Clément COLLAVET / Philippe COURAUD-ISSELE / Karine DETHES / Philippe FREL / Muriel GALMOT / Hubert LACOMBE / Joël LAMBERTON / Mélodie LEMIERE / Michel LOPPE / Corinne FERRAND / Jean-Marc NOUARA / Martine DUCLOT / Eric RAULT / Cyril SIBEUD / Stéphanie VAIR

Parmi ses 24 noms, la Direction des Finances Publiques de la Drôme en sélectionnera 12.

Mélanie Recollin-Bellon demande comment le choix des noms a été fait. Anette Chamontin l'explique par l'utilisation du registre des électeurs, et le souci de la représentation de tout type de personnes, selon l'âge, le sexe, la profession...

Robert Juge demande parmi cette liste comment les impôts savent qui sont les élus, car il doit y avoir au moins 2 élus dans cette commission. Aucune réponse n'est donnée car en effet sur le document à transmettre, avec les noms, il n'est pas demandé de le préciser. Seul le Maire est membre de plein droit de la CCID.

Le maire informe aussi les membres du conseil qu'il existe une CCID à la communauté de commune. La Commune doit donc transmettre 4 noms issus de la commission communale, soit 2 titulaires et 2 suppléants, afin de siéger à la commission de l'intercommunalité, sur les questions relatives à l'économie et aux bâtiments professionnels. Il est convenu que la commission communale se retrouve ultérieurement pour choisir ces 4 noms.

### **RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Mme Chrystelle SALVADORI a déposé une requête en référé contre la Commune de la Chapelle en Vercors auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour enjoindre le Maire de prendre toute mesure utile pour mettre un terme aux nuisances sonores et aux dégradations causées par le pub Gally, enjoindre le pub Gally de fermer à 22h et condamner la commune à verser 1500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus de rappelée et désigne comme avocat le cabinet RETEX de Valence pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Fredéric ALLIER demande si la commune a la possibilité de demander le remboursement des frais si elle gagne l'affaire, en dédommagement. Oui, c'est possible.

Mélanie Recollin-Bellon demande si le conseil pourrait avoir des informations concernant les suites de cette affaire. Oui, le traitement de cette affaire devrait permettre d'avancer.

### **CONVENTION ACCUEIL DE LOISIR « les Marmottons » pour l'année 2020-2021**

La structure Les Marmottons propose l'accueil des enfants le mercredi pendant l'année scolaire. A partir de cette année, les 5 communes du plateau vont apporter une aide financière au fonctionnement de l'ALSH (accueil de loisir sans hébergement). Cette aide est formalisée dans une convention, soumise à délibération

Les années précédentes, seule la commune de La Chapelle en Vercors finançait ce service, en étant à l'initiative, mais néanmoins utilisé par des enfants des autres communes.

Pour 2020-2021, il est convenu que chaque commune finance ce service au prorata du nombre d'enfants issus de sa commune. Les autres communes ont validé cette convention.

Sur la base de 16 enfants accueillis en moyenne, la participation financière de la Chapelle en Vercors varie entre 455 euros et 3164 euros suivant le quotient familial des familles. La prestation de service versée par la CAF s'élève à 2 217 €.

La convention de partenariat avec la Maison de l'Aventure pour l'accueil de loisir « les Marmottons » pour les mercredis de la période scolaire 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

Pascal Givert précise que si les 5 communes travaillent à l'élaboration d'un Plan Educatif De Territoire (PEDT), la CAF peut augmenter sa participation de 0,55€/h/enfant à 1€/h/enfant. Il est possible d'inclure dans ce PEDT le travail en réseau des 5 écoles du canton pour lui donner plus de force.

D'autre part, comme les 5 communes sont revenues à la semaine de 4 jours (sauf Vassieux), le temps de garderie du mercredi n'est plus du périscolaire (à la charge des communes) mais de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) et est donc à la charge de l'intercommunalité (comme l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires). C'est donc elle qui devrait prendre en charge le reste à financer. Elsa Brunet, la responsable du Pole Cohésion Social de la communauté des communes a alerté les élus communautaires à ce sujet.

#### **TARIF D'UTILISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR 2020-2021 : PROLONGATION DES TARIFS ACTUELS JUSQU'AU 31/12/2020**

Suite à la demande répétée de l'association de la Maison Pour Tous de baisser le tarif de location de la salle de la Maison des Associations, la commission "vie associative" a travaillé sur ses coûts de fonctionnement : 14 482€/an, dont environ 7000€ de crédit et 3700€ d'électricité. La salle est louée 7€ de l'heure aux associations. Il est évident que ce tarif de location ne couvre pas les frais.

La commission a commencé à travailler sur un nombre d'heures total de location potentielle par an, avec et sans week-end, avec et sans vacances, locations aux associations et aux privées..., pour dégager un modèle de prévision mais le travail n'est pas abouti et nécessite encore du temps. D'autre part, il ressort des discussions la nécessité d'une cohérence des conditions de mise à disposition de l'ensemble des salles communales.

Mélanie Recollin-Bellon s'interroge si la location doit couvrir les coûts de fonctionnement. Frédérique Allier répond qu'en l'état ce n'est pas le cas.

Jean-Michel Tarin propose d'en discuter ultérieurement pour avoir un avis de principe.

Vu le travail à effectuer, il est demandé au conseil de voter la prolongation des tarifs 2019-2020 de la Maison des Associations jusqu'au 31-12-2020. Adopté à l'unanimité.

#### **REMBOURSEMENT SUR LA RÉGIE PÉRISCOLAIRE ET DE LA CANTINE**

Suite au confinement lié à la Covid 2019, qui a entraîné la fermeture de l'école du 16 mars au 5 avril 2020, des familles ont trop versé à la régie de la cantine et de la garderie périscolaire. Monsieur le Maire propose de rembourser le trop perçu aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de rembourser les sommes suivantes sur la régie de la cantine aux familles des enfants Louise et Juliette ANTOINE : 108, 00 euros, Sévane SIBEUD : 13,50 euros, Damien MAURON : 5,00 €, Martin et Gaspard MEUDEC : 16,10 €, Lucy LEMAIRE : 36 €, Julio GIRARD 14,80 €, Gabin et Lilou ALARCON : 63,90 €

- décide de rembourser sur la régie de la garderie périscolaire la somme de 12,50 euros à la famille d'Elio Sibeud.

## **VÉHICULE EN AUTOPARTAGE : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSTALLATION**

Pour le véhicule électrique en autopartage, l'ancienne équipe municipale avait convenue la prise en charge par la commune des coûts d'électricité. L'installation de la borne de recharge devant revenir à VercorSoleil,

Après avoir rencontré le président du conseil de gestion de VercorSoleil sur le démarrage du projet, Monsieur le Maire propose de verser une subvention unique à VercorSoleil à hauteur de 900 euros correspondant aux travaux d'installation de la prise électrique et du compteur de puissance. VercorSoleil garde à sa charge le coût des consommations électrique. Une convention doit être également établie pour le remboursement de la consommation électrique par VercorSoleil. Adopté à l'unanimité.

La commune marquera aussi le stationnement de ce véhicule par un panneau et un marquage au sol.

Les élus échangent sur l'utilisation possible de ce véhicule par l'équipe municipale ainsi que le personnel communal, et dans le covoiturage avec les autres mairies. Pour une utilisation fréquente, une convention peut-être signée entre la mairie et VercorsSoleil.

## **LISTE DES ÉLÈVES PERMANENTS À LA CANTINE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2020**

Liste des enfants permanents à la cantine et qui bénéficieront du tarif cantine permanent : Juliette Antoine, Guillaume Gabert, Axelle Horaist, Paul Hutter, Nolan Rambaud, Louise Antoine, Giovanni Deschamps, Antoine Villard, Salomé Vivo ; Clara Belmain, Charlotte Hutter, Gaspard Meudec, Hélio Arribert, Arthur Gabert, Julio Girard Algoud, Thiphaine Gourdet, Marion Horaist, Mathéo Kolher, Lana Nouis, Gael Pourrat, Joris Tonin Duclos, Renan Verin, Sevane Subeud, Victor Surrel, Baptiste Villard. Adopté à l'unanimité.

La commission scolaire va travailler sur la possibilité que l'enfant soit permanent à la cantine même si il vient uniquement deux/ trois jours par semaine au lieu de 4 jours actuellement. Elle planchera également sur les moyens à mettre en place pour supprimer les tickets de cantine pour les occasionnels (réservation en ligne par exemple). La remise du ticket est source d'inquiétude pour les enfants (risque d'oubli) et les agents scolaires.

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ER</sup> CLASSE**

Joël Breyton peut prétendre à un changement de grade (validé par la précédente mandature) et passer du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à celui d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Pour cela, le Conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Réflexions sur la notion de chef d'équipe et sur l'organisation des services techniques. Le poste d'agent de maîtrise est actuellement vacant.

## **MISE À DISPOSITION D'UN PÂTURAGE À PIERRE YON**

Pierre Yon , éleveur ovin à St Eulalie en Royans, a sollicité la commune pour faire pâturer ses animaux sur une partie de la parcelle A 356 située Combe de Loscence du 28/08/2020 au 12/09/2020. En effet, son troupeau était menacé par le loup et subissait également le manque d'herbe. Un avis avait été demandé par courriel aux élus au vu de l'urgence de la situation. Adopté à l'unanimité.

Un élu questionne sur la possibilité de renouveler cette convention, car cela permet l'entretien de cette parcelle non utilisée depuis plusieurs années. Cela peut être envisagé, mais ce n'est pas la demande de ce berger qui se déplace beaucoup.

## **PROJET ALPGRIDS : AUTORISER LA COMMUNICATION DES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES**

Monsieur le Maire explique les enjeux du projet ALPGRIDS.

Le projet ALPGRIDS, intégré dans le programme européen « Espace Alpin » dont la Région Auvergne Rhône Alpes est partenaire avec le soutien de Territoire d'Énergie Drôme (SDED), vise à étudier plusieurs projets d'autoconsommation collective dans but de valider la création de boucles locales énergétiques. Avec l'appui de VercorSoleil, la commune de la Chapelle en Vercors a été choisie comme site pilote avec 5 autres collectivités drômoises.

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), Agence Régionale de l'Environnement, a besoin pour cela de collecter un certain nombre de données. Un accord de confidentialité entre AURA-EE et la Commune a déjà été signé en juin 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre à disposition d'AURA-EE les données énergétiques des bâtiments communaux du centre bourg dans le cadre du projet ALPGRIDS.

## **INSTALLATION DES PANNEAUX « RÉZO POUCE »**

Pascal Givert présente le dispositif « Rézo Pouce » d'aide à la mobilité par l'autostop organisé.

Deux fonctionnements sont possibles : en inscrivant son trajet, en tant que conducteur ou passager, sur une application, ou en se rendant directement aux panneaux.

Pour cela, il est prévu la pose de panneaux dans les villages pour matérialiser les points d'arrêt. L'installation d'1 panneau "Rézo pouce" a été voté en décembre 2018, mais la pose avait été décalée après la fin des travaux d'agrandissement de l'Office de Tourisme.

Les 2 autres panneaux n'ont pas été acceptés en 2018 pour éviter la multiplication des panneaux dans le village et au vu de certaines propositions d'implantation qui paraissaient dangereuses.

Après discussion, il est demandé d'étudier des nouveaux points d'implantation des panneaux et de faire une nouvelle proposition au conseil. Le panneau en attente sera installé en même temps que les autres, s'ils sont acceptés.

## **VENTE DU TERRAIN DE LA CHAUFFERIE BOIS DU COLLÈGE**

La commune est propriétaire des terrains d'assiette de la chaufferie bois du Collège Sport Nature construite par le Département et située sur les parcelles AI 441, 439 et 443. Pour régulariser la situation, le Département doit procéder à l'achat des parcelles. Le prix de vente a été fixée à 82 000 euros, les frais de notaires sont pris en charge par l'acquéreur. Pour permettre l'accès au bâtiment, la Commune doit accorder une servitude de passage permanente pour tous les véhicules et piétons sur les parcelles AI 553 et 551 (en attente de passage dans le domaine public de l'impasse du Bois). Adopté à l'unanimité.

## **PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Monsieur Stéphane Roux, adjoint au maire, présente le projet de rénovation thermique et de mise aux normes électriques de la salle des fêtes et des subventions obtenues (Département, Région, SDED). Une demande de subvention auprès de l'État est en cours pour compléter le

financement. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Lisa Pasqualon. Les travaux prévus comprennent des changements de menuiseries, d'isolation des combles, le changement de la chaudière et des aérothermes, mise aux normes accessibilité et électriques...pour un montant de 135 161 € Après déduction des subventions de la Région, du Département de la Drôme, du SDED et la DETR, le reste à charge est de 24,22%, soit 32 735.64 €.

Après avoir rencontré l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé de réfléchir aux usages de la salle et de recenser les besoins pour déterminer au mieux le type de travaux d'isolation, le mode de chauffage et les améliorations phoniques. D'autre part, il a été décidé de travailler sur les possibilités de création d'un réseau de chaleur regroupant le bâtiment de la mairie, la salle des fêtes, les appartements de la cure et l'église. Sur la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques en toiture, le service des Bâtiments de France seront consultés au préalable. Enfin il faut également conserver une chaudière de replis en cas d'urgence.

Ces nombreuses thématiques incitent à reporter la demande de subvention auprès de l'État (DETR ou DSIL)

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de reporter la demande de subvention DETR.

Sur la réflexion sur les besoins et les usages de cette salle, il est précisé que la Maison Pour Tous a lancé par mail un questionnaire à ses adhérents sur les besoins de cette salle. La réflexion peut aussi être menée au niveau des 5 communes sur les besoins et la complémentarité possible des équipements publics.

Il apparaît important de reporter les travaux pour travailler ce projet avec un groupe d'habitants et d'utilisateurs. Ce groupe de travail peut être suivi par les commissions cadre de vie et vie associative.

#### **PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION : RÔLE, MISSIONS ET LIENS ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, COMMISSIONS, BUREAU**

Un rappel est fait des instances existantes : conseil municipal, bureau, commissions, groupes de travail. Un tableau de suivi a été élaboré et est mis à jour hebdomadairement par le bureau selon l'avancé des projets. Il est transmis aux 15 élus chaque semaine, en même temps que le compte-rendu du bureau.

Une plateforme collaborative de travail va voir le jour : agenda partagé, base documentaire, fils d'actualité, sondages... La commission "communication-transparence" a sollicité plusieurs informaticiens locaux pour avis et propositions. Elle a rencontré Eric Lurand qui peut accompagner le conseil sur la plateforme Omnispace, dans l'hébergement, le développement et la formation aux élus.

Le travail d'organisation et de gouvernance est encore à travailler. Il a démarré car le bureau s'est interrogé sur ses missions et sur la transmission des informations aux autres élus. Mais un groupe de travail doit approfondir ce qui a été mené. Géraldine Royannais, Anette Chamontin, Jean-Michel Tarin et Mélanie Recollin-Bellon sont d'accord pour constituer ce groupe de travail. Il est proposé à l'ensemble des élus de se voir une fois par mois en réunion de travail, à 15, pour échanger sur des points non abordés en conseil. Plusieurs élus s'y opposent pour cause de surcharge de travail. La proposition n'est pas validée.

Il est proposé à l'ensemble des élus une méthode de traitement des informations remontées lors des conseils municipaux : points à délibérer, points à débattre, information. Un point amené à titre d'information peut être travaillé pour le conseil suivant et présenter en point à débattre, puis passera si nécessaire en point à délibérer.

Le groupe des élus devra également définir les règles de constitutions des groupes de travail ouverts aux habitants : décidé par le conseil ou les commissions ?

Claire Voron propose qu'un élu référent soit désigné pour chaque dossier.

## **FORMATION DES ÉLUS AVEC CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Il existe des formations pour les élus, d'autant plus pour les nouveaux élus : formations sur l'environnement des collectivités publiques, formations techniques (ex : urbanisme), formations d'accompagnement d'équipe à l'organisation, la gouvernance, l'animation de réunions...

Formations dispensées par l'Association des Maires de France, le CNFPT, différents prestataires privés. Les élus ont droit à un DIF, à hauteur de 20h par ans, pour des formations agréées Ministère de l'Intérieur.

Plusieurs élus disent ne pas vouloir travailler sur les besoins en formation pour cause de surcharge de travail.

Le point est reporté.

## **GROUPE DE TRAVAIL "FINANCE" À CRÉER POUR ÉTABLIR UNE SYNTHÈSE**

Un groupe "finance" se constitue pour étudier les finances de la commune et réaliser une synthèse pour l'ensemble des élus.

Constitution du groupe : Jean-Michel Tarin, Delphine Grève, le percepteur, Yves Pesenti, Roger Poizat, Claire Voron, Géraldine Royannais.

## **MISE À DISPOSITION DE GEL HYDROALCOOLIQUE POUR LES USAGERS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

La Maison Pour Tous a demandé à la mairie de mettre du gel hydroalcoolique à disposition à la maison des associations. Tous les élus ne sont pas d'accord. Nombreux échanges sur qui doit fournir le gel aux habitants, la mairie ou les associations qui utilisent la salle ?

- les associations, car si la mairie gère les bâtiments, la protection des personnes doit être faite par l'association qui porte la responsabilité

- la mairie, car comme tous les produits ménager et d'hygiène (papier toilette) le gel hydroalcoolique fait partie des produits obligatoires pour toutes personnes entrant dans la salle.

Il est décidé la proposition suivante :

La mairie fournit le gel hydroalcoolique, l'agent d'entretien vérifie l'approvisionnement, l'utilisateur de la salle nous donne le protocole COVID qu'il s'engage à respecter, et s'engage à ne pas utiliser la salle en cas de défaut d'approvisionnement du produit. Si la mairie est responsable de l'approvisionnement des produits, l'association est responsable de leur utilisation.

Après délibération, la proposition est adoptée à la majorité : 14 voix pour, 1 abstention : Jean-Michel Tarin

## **POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ**

Géraldine Royannais souhaite faire un point sur :

- les incivilités (tags, ...)

- le ramassage des poubelles pendant cet été : la situation a mis longtemps à s'améliorer (rétablissement des deux ramassages hebdomadaires)

- les campings cars et les bivouacs en pleine nature : occupent de nombreux espaces privés, allument des feux... Il est possible d'alerter les gendarmes pour le respect des interdictions de feux, ainsi que de réglementer de manière plus stricte les bivouacs pour éviter l'afflux trop important de personnes sur certaines zones. Cela est en train de se calmer, mais il faudra être vigilant l'été prochain.

Frédéric Allier explique qu'une rave party s'est déroulée à la Sarna qui est en fait situé sur la Commune de la Chapelle en Vercors non sur St Martin en Vercors. Il est nécessaire d'avertir

l'ONF et de porter plainte à chaque fois. Annette demande si les raveurs ont causé des dégâts : aucun.

Après discussion, la location des salles communales aux personnes privées est possible mais avec rappel de l'interdiction de danser.

## DIVERS

- Robert Juge :

La commission économique a été saisie d'une demande de « Pizza truck » pour occuper le domaine public. 2 avis :

- peut créer une concurrence non souhaitée avec la pizzeria
- la concurrence est une bonne chose et est preuve de dynamisme

Florence Mietton des Fées surprise demande une suspension de loyer : des problèmes personnels ainsi que la situation liée à la COVID ont créé des difficultés pour son activité. Ces deux dossiers doivent être revus par la commission Economie puis proposés à la délibération au prochain conseil.

Stéphane Roux :

La commission gestion du patrimoine rencontrera Pierre-Yves Palermo, directeur des services techniques de la CCRV le 24/09 à 18h30 pour bien comprendre les impacts du transfert de la compétence voirie et de la piscine à l'intercommunalité : mode de fonctionnement, investissement ...

Les travaux de finition de la voirie de la future gendarmerie vont être rapidement lancés pour permettre la viabilité hivernale de cette route car elle dessert une habitation qui sera occupée à partir du mois de décembre.

Les commissions gestion du patrimoine et cadre de vie ont décidé de fusionner car de nombreux projets communs et ce sont presque les mêmes personnes qui en font partie.

Pascal Givert présente le programme de la semaine Bleue en octobre 2020. Il demande également un stand au marché pour présenter les services proposés par la CCRV : Vercors Express, Rézo Pouce, ...

Yves Pesenti : effondrement de la route à l'intersection de l'avenue des Acacias et des Grands Goulets lié à des fuites sur des anciens réseaux.

Frédéric Allier informe que les charnières de la porte du conseil ont été commandées et sont arrivées à Romans. Elles seront donc changées sous peu.

Il demande le sens de circulation des vélos sur la zone de rencontre dans le village : les vélos peuvent circuler dans les deux sens, ils sont prioritaires, ainsi que les piétons, sur les voitures.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Eric de Rango, représentant de VercorSoleil.

Jean-Eric de Rango remercie le conseil municipal au nom de VercorSoleil pour son soutien dans le projet du véhicule en auto-partage. Sur le projet Alpgrids, les études des consommations des bâtiments publics servira à déterminer le seuil de la consommation constante afin de dimensionner les unités de production photovoltaïques à mettre en œuvre. Enfin la Région subventionne les travaux de réseaux de chaleur bois.

Fin du conseil à 23h00.

Le Maire



La secrétaire